



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

## Première Commission

2<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 7 octobre 2019, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### Organisation des travaux

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations, en particulier celles qui nous rejoignent pour la première fois depuis d'autres lieux d'affectation des Nations Unies.

Avant de poursuivre, je voudrais faire le point sur les préoccupations soulevées par certaines délégations durant la session d'organisation, la semaine dernière, jeudi 3 octobre (voir A/C.1/74/PV.1), concernant la question des visas.

À la suite de cette séance, le Bureau a mené des consultations approfondies avec les délégations concernées, le Président du Comité des relations avec le pays hôte, communément appelé Comité du pays hôte, ainsi qu'avec les bureaux compétents du Secrétariat, notamment le Bureau des affaires juridiques. Je me suis entretenu avec le Président du Comité du pays hôte, qui m'a informé qu'il avait soulevé la question avec les États-Unis et avait demandé que la question soit résolue le plus rapidement possible.

Le Bureau a été informé par le Bureau des affaires juridiques, qui fournit des services de secrétariat au Comité du pays hôte, que ce dernier avait tenu sa dernière séance de fond le 2 octobre, au cours de laquelle la question des retards dans la délivrance des

visas avait été soulevée. Le Comité du pays hôte doit tenir sa prochaine séance le 29 octobre, au cours de laquelle il devrait adopter son rapport, qui contiendra des recommandations et des conclusions. Nous avons été informés que les membres du Comité étaient en train de négocier les recommandations et les conclusions.

Le rapport du Comité sera examiné par la sixième Commission lors d'une séance qui est prévue provisoirement pour le 11 novembre. La Sixième Commission examinera également un projet de résolution sur le rapport du Comité des relations avec le pays hôte. Je crois comprendre que le Secrétariat est également à l'œuvre pour étudier la question et que les contacts vont se poursuivre. J'ai conscience que cette situation affecte non seulement une ou plusieurs délégations, mais aussi les travaux de la Première Commission dans son ensemble.

Cela étant dit et après avoir informé le Comité des dispositions prises depuis jeudi, je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Fédération de Russie, je voudrais à nouveau exprimer nos préoccupations concernant la situation résultant de la position des États-Unis d'Amérique, qui, malheureusement, font fi de leurs obligations au titre de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-30382(F)



Document adapté

Merci de recycler



Siège de l'Organisation des Nations Unies. J'ai demandé la parole, parce que force est de constater que, ces quatre derniers jours, la situation n'a pas changé d'un iota. Les autorités américaines restent sourdes à nos demandes de changer la situation et de prendre des mesures concrètes pour y remédier.

Je suis tout à fait d'accord avec vos conclusions, Monsieur le Président, sur le fait que cette situation s'inscrit dans un contexte très large et va au-delà de la délivrance ou de la non-délivrance de visas par les États-Unis à certains membres de certaines délégations. Il s'agit d'une question plus générale de non-respect par le pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies de ses obligations, dont une est d'assurer un accès sans entrave au Siège de l'ONU aux délégations des États Membres afin qu'elles puissent participer aux différentes manifestations organisées sous les auspices de l'Organisation universelle qui est la nôtre.

À cet égard, il semblerait que nous devions demander à nos collègues des États-Unis d'informer la Première Commission des efforts que leurs autorités déploient pour changer et améliorer la situation. De plus, nous appelons à nouveau nos collègues des États-Unis à organiser une réunion avec les délégations des pays victimes de cette politique à courte vue. Nous leur demandons également à nouveau d'écouter et de prendre en considération les requêtes et les communications qu'ils ont reçues des délégations, ainsi que des différentes entités et structures des Nations Unies qui se penchent sur cette question épineuse.

Nous ne voyons aucune mesure concrète prise par les autorités des États-Unis pour changer la situation. Nous l'avons déjà dit, ce changement pourrait prendre la forme de la délivrance de visas ou toute autre forme jugée appropriée par les États-Unis, mais tant que nous ne verrons pas de mesures concrètes, je pense qu'il serait prématuré de commencer l'examen des questions de fond de la Première Commission.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans les procès-verbaux de nos séances, les États-Unis utilisent la délivrance de visas comme un levier pour faire pression sur certains pays. Ce n'est pas un phénomène nouveau et rien ne semble indiquer que cela va changer dans un avenir proche. Il est évident que les États-Unis ont l'intention de perturber le travail harmonieux et efficace des pays ciblés à l'ONU. Les tentatives des États-Unis d'exercer des pressions sur ces pays sont contraires aux principes et aux règles du droit international. Ces tentatives, qui s'apparentent à de la censure contre certaines délégations et à des violations du droit souverain des

États Membres de l'ONU de décider de la composition des délégations qui les représentent auprès des différents organes de l'Organisation, n'ont pas leur place en vertu du droit international en général, ou de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies (Accord de Siège) en particulier.

Lorsqu'il est appliqué, l'Accord de Siège oblige le pays hôte à délivrer des visas, dans les plus brefs délais. Cependant, le comportement des États-Unis est diamétralement opposé. L'Iran est un des pays qui souffrent le plus de ce problème depuis longtemps. À de multiples reprises, soit des visas n'ont pas été délivrés à des représentants iraniens, soit ils l'ont été avec énormément de retard sans qu'aucune justification crédible ne soit donnée pour avoir ainsi perturbé la représentation de l'Iran à l'ONU. Cela constitue clairement un abus de pouvoir du pays hôte et nul ne peut justifier ou accepter ce type de comportement irresponsable.

Comme je l'ai mentionné durant la première séance de la Commission cette année (voir A/C.1/74/PV.1), aucun des représentants iraniens qui sont censés participer aux réunions des grandes commissions de l'Assemblée générale et qui ont demandé à temps leurs visas pour les États-Unis n'a reçu de visa. Les rendez-vous de trois des personnes qui avaient demandé des visas ont été annulés par la section consulaire de l'Ambassade des États-Unis à Vienne. En conséquence, la représentation de l'Iran à l'Organisation est menacée.

Je tiens à remercier le représentant russe d'avoir porté cette question à l'attention de la Commission, car le pays hôte n'a rien voulu entendre et n'a pas répondu aux appels de nos délégations. Il n'y a probablement que cinq ou six pays qui font actuellement l'objet de ces pratiques, mais rien ne garantit que la liste des pays ne va pas s'allonger dans les années à venir. Nous sommes certains que la communauté internationale est consciente de notre situation et nous continuons d'espérer qu'elle nous aidera à faire en sorte que les États-Unis se comportent de façon responsable.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, le Comité des relations avec le pays hôte est le mécanisme approprié pour régler les problèmes de visas. Nous évaluons chaque demande de visa au cas par cas, conformément aux lois et obligations en vigueur. Nous prenons très au sérieux nos obligations en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Sparber** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission.

Nous avons écouté très attentivement l'échange de ce matin, comme nous l'avons fait la semaine dernière. J'ai également eu la possibilité de m'entretenir de manière informelle avec mon collègue qui préside le Comité des relations avec le pays hôte. Nous estimons que les responsabilités du pays hôte sont clairement définies par le droit international. Je pense que cela a été reconnu par les deux parties à cette conversation. Nous estimons qu'il est très important que ces responsabilités soient prises au sérieux et que la situation soit gérée de manière à ce que l'ONU puisse faire son travail.

Nous sommes préoccupés par le retard pris dans les travaux de la Commission. Ce matin, Monsieur le Président, vous avez souhaité la bienvenue aux personnes qui sont venues à New York pour participer aux travaux de la Première Commission. Nous leur souhaitons également la bienvenue. Notre ambassadeur arrivera de Genève la semaine prochaine. Nous estimons qu'il est extrêmement important de pouvoir poursuivre les travaux de la Commission, en particulier compte tenu du fait que les délibérations en matière de désarmement et de non-prolifération sont plus urgentes que jamais. En vertu de notre attachement à la promotion du multilatéralisme et au fonctionnement efficace de l'ONU, nous demandons instamment à ce que cette question soit réglée au plus vite.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous comprenons que la situation est compliquée, et ce avant même que la Première Commission n'entame officiellement ses travaux. S'il est vrai que durant ses séances la Première Commission pourra procéder à nombre de votes, il serait inédit que nous poursuivions nos activités sans avoir adopté un programme de travail consensuel approuvé par toutes les délégations.

Comme j'en ai informé les membres, le Bureau de la Première Commission a organisé des consultations approfondies et travaille de manière responsable pour trouver une solution à ce problème. Nous poursuivrons ces efforts. Nous comprenons que les délégations souhaitent vivement lancer les travaux officiels de la Commission en se fondant sur les documents de travail qui doivent être adoptés. Néanmoins, dans le même temps, j'estime que nous devons nous efforcer, tout du moins, d'adopter un programme de travail par consensus. Durant la présente séance et la séance précédente, plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation concernant des questions qui, si elles sont traitées

par un autre comité, ont une incidence directe sur nos travaux. C'est tout à fait clair.

Avec l'indulgence de la Commission, je suggère que nous fassions une courte pause pour que le Bureau puisse poursuivre ses consultations et que nous puissions adopter un programme de travail par consensus. À cette fin, je voudrais suspendre la séance pour permettre au Bureau de tenir des consultations sur la manière de procéder. Nous informerons en temps voulu les membres des mesures prises par le Bureau et de l'heure à laquelle nous reprendrons la séance. Nous allons suspendre la séance, tenir des consultations avec le Bureau et rendre compte à la Commission.

*La séance, suspendue à 11 h 40, est reprise à 12 h 20.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier tous les membres pour leur patience. Nous avons bien sûr conscience que le travail dont s'acquitte la Commission est essentiel et revêt une immense importance non seulement pour l'Organisation mais aussi pour le multilatéralisme. J'informe les membres que, pendant la suspension, le Bureau a tenu une réunion et consulté certaines délégations. Certes, nous aurions aimé tenir des consultations avec davantage de délégations, mais nous avons essayé de nous entretenir avec des représentants des différentes régions.

Il est communément admis que si nous faisons un effort, si nous consacrons davantage de temps aux consultations en cours, nous pouvons espérer atteindre notre objectif, à savoir entamer officiellement les travaux de la Commission. Le fait que nous n'y soyons pas parvenus aujourd'hui suscite des inquiétudes, mais les membres peuvent être assurés que le Bureau continuera de travailler avec assiduité, dans les prochaines heures, pour tenter de trouver une issue à cette situation, afin que nous puissions entamer le débat général le plus rapidement possible.

Cela étant dit, le Bureau a pris la décision de suspendre la séance d'aujourd'hui jusqu'à demain, 10 heures. Dans l'intervalle, je réitère que le Bureau poursuivra ses efforts pour dialoguer avec les différentes parties afin de remédier à la situation.

*La séance, suspendue à 12 h 25 le lundi 7 octobre, est reprise à 10 h 20 le mardi 8 octobre.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'adoption du programme de travail et du calendrier indicatif de la Commission, je voudrais tout d'abord faire brièvement le point sur la situation à laquelle la Commission est confrontée et sur les préoccupations soulevées par certaines délégations concernant la question des visas.

Depuis la séance d'organisation tenue le jeudi 3 octobre (voir A/C.1/74/PV.1), le Bureau a mené des consultations approfondies avec les délégations concernées, les représentants des groupes régionaux, ainsi qu'avec les bureaux compétents au sein du Secrétariat. Je sors à l'instant d'une réunion avec le Président de l'Assemblée générale, d'où mon retard pour la présente séance. Je prie les membres de bien vouloir m'en excuser. Le Président a dit être lui aussi très préoccupé par cette question.

Au cours des cinq derniers jours, le Bureau a fait tout son possible, dans la limite de ses attributions et des compétences de la Commission, pour traiter l'importante question dont nous sommes saisis. Comme je l'ai déjà dit, cette question ne concerne pas seulement une délégation en particulier, elle a aussi des conséquences sur le travail de la Commission dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons pris le temps de nous pencher sur la question et essayé de prendre contact avec les principaux protagonistes afin de trouver une solution. Comme les membres le savent tous, le problème n'est toujours pas résolu. Je pense que les autorités compétentes de l'Organisation vont continuer de s'en occuper.

**M. Yermakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est pour nous un grand honneur d'avoir la possibilité de nous rassembler tous ici, mais, malheureusement, notre enceinte extrêmement importante n'est toujours pas en mesure de commencer ses travaux de fond, comme nous l'avons fait tous ensemble pendant de longues années. C'est pourquoi la Fédération de Russie propose une fois de plus un examen équilibré, impartial et non biaisé de la situation qui découle du non-respect systématique par Washington de ses obligations en tant que pays hôte en vertu de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Il serait peut-être utile pour nous tous de rappeler les principes sur lesquels nous avons fondé l'Organisation et selon lesquels elle doit travailler. L'un de ces principes est l'égalité de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce principe présuppose, entre autres, des conditions de travail égales pour tous dans les grandes commissions de l'Assemblée générale et des conditions égales lors des manifestations organisées sous les auspices des Nations Unies. En entravant la participation des représentants d'autres États et leur venue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les États-Unis refusent à ces pays l'accès à l'ONU sur un pied d'égalité et pratiquent fondamentalement

une discrimination fondée sur la nationalité. Tout cela se passe aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous ne voyons pas de réaction appropriée de la part des États-Unis ni du Secrétariat et du Secrétaire général, qui sont censés y veiller. Cela semble être une question élémentaire, à savoir garantir qu'un Membre de l'Organisation honore ses obligations. Il n'y a pas eu de réponse à une question de principe très simple et fondamentale : combien de temps allons-nous tolérer une activité subversive de la part d'un de nos Membres, non seulement en ce qui concerne la possibilité de mener de façon constructive nos travaux sur l'ordre du jour de la Première Commission, mais aussi la question élémentaire de l'accès des délégations au Siège de l'Organisation commune? Soit dit en passant, c'est à l'invitation des États-Unis eux-mêmes que l'ONU a décidé d'établir son Siège à New York, et Washington s'est engagé de façon très claire et très précise à garantir les meilleures conditions possibles pour l'accueil des activités et des manifestations de l'ONU ici même. Depuis de nombreuses années, les États-Unis font fi de leurs obligations et bloquent le travail de nombreuses délégations au sein de l'Organisation. Un tel comportement dépasse les limites de l'acceptable.

Nous pouvons tous constater qu'en recourant à leur politique subjective en matière de visas pour influencer sur la composition des délégations d'autres États, les États-Unis en tirent des avantages supplémentaires. Les États-Unis sont chez eux, et ils peuvent donc intégrer promptement autant de représentants qu'ils le souhaitent à leur délégation, en provenance de n'importe quel département, et mobiliser les compétences supplémentaires voulues alors que tous les autres pays sont privés de cette possibilité. D'emblée, on ne peut donc parler d'égalité. Les États-Unis jouissent d'avantages substantiels s'agissant d'imposer leurs priorités à la communauté internationale. Compte tenu de cette situation, nous ne pouvons qu'être choqués par le cynisme des États-Unis, qui vont jusqu'à retarder ou, de plus en plus, refuser des visas aux représentants d'États Membres qui participent à des événements de l'ONU. Compte tenu de la réaction observée ces derniers jours, nous avons l'impression que les États-Unis n'ont pas l'intention de régler ce problème.

Nous estimons, au vu du déséquilibre artificiellement créé en faveur d'une délégation, qu'il ne serait pas normal d'entamer les travaux de la Première Commission. Les représentants des États-Unis font preuve d'une fourberie qui ne laisse pas d'étonner

lorsqu'ils prétendent suivre une approche éminemment responsable à l'égard de leurs obligations en vertu de l'Accord de 1947. Nous sommes en effet tous témoins du contraire – à savoir le comportement irresponsable des États-Unis, qu'ils étalent avec insolence sous nos yeux et malgré le fait que leur politique injuste en matière de visas à l'encontre d'autres États est en place depuis longtemps. Il n'existe aucune garantie que cette politique va cesser. Nous devons donc décider : sommes-nous prêts à accepter que n'importe quel État puisse créer ouvertement des conditions privilégiées pour sa participation aux événements organisés par l'ONU, tout en privant dangereusement d'autres États de leur droit national inaliénable de participer aux activités de l'ONU ?

Nous savons que le problème des visas a été créé à Washington – pas hier ni il y a un an. De nombreux pays subissent le comportement arbitraire des autorités des États-Unis, et ce depuis plusieurs décennies. Toutes les communications et tous les appels lancés aux entités et aux structures respectives de l'ONU qui pourraient contribuer à régler ce problème n'ont littéralement rien donné. Aucun des appels que nous avons lancés au Secrétaire général n'a par ailleurs eu le moindre effet. Nous apprécierions que le Secrétariat et le Secrétaire général réagissent. Nous avons besoin de savoir ce qu'il en est réellement et quand les problèmes seront réglés.

Nous avons été forcés de prendre des mesures inhabituelles à la Première Commission, où nous passons notre troisième jour de séances plénières à débattre de questions de procédure. Ce n'était jamais arrivé. Notre objectif est de travailler de concert pour aborder les questions les plus importantes en matière de sécurité internationale : maîtrise des armements, non-prolifération et désarmement. Nous ne sommes pas ici pour examiner jour après jour des questions certes importantes, mais qui ont trait uniquement à l'organisation des travaux. Toutes ces questions auraient dû être réglées par le Secrétariat avant que nous nous réunissions. Je souligne une fois de plus que nous avons été forcés de prendre ces mesures. Elles ne sont pas le fruit d'un caprice, d'autant plus que nous observons une détérioration de la situation liée au fait que les autorités américaines ignorent complètement nos préoccupations. Cette situation est alarmante. Nous ne pouvons pas écarter l'idée que les États-Unis ont anticipé notre réaction à cette guerre des visas et l'ont déclenchée volontairement. L'indifférence affichée par le pays hôte à cet égard est difficile à interpréter de quelque autre manière que ce soit. On peut logiquement se demander si l'objectif n'est pas de permettre aux États-Unis de

bloquer les travaux de la Première Commission – qui est chargée d'aborder les problèmes les plus importants en matière de sécurité internationale – tout en en faisant porter la responsabilité à quelqu'un d'autre. Toutes ces questions font partie de celles auxquelles, depuis de nombreuses années, les États-Unis n'ont pas apporté de réponses satisfaisantes.

Des débats compliqués nous attendent autour d'un ordre du jour complexe, dont une partie sera certainement consacrée à la politique destructrice adoptée par les États-Unis, qui sont certainement les grands responsables de l'effondrement du système d'accords juridiquement contraignants de maîtrise des armements et de l'affaiblissement de l'architecture de sécurité internationale dans son ensemble. J'estime que nous sommes également en droit d'exiger une réponse de nos collègues américains à cette question. En particulier, je tiens à souligner que la Russie, à l'instar de tous les autres États qui ont mobilisé des délégations pour participer aux travaux de la Première Commission, souhaite que les travaux habituels de cet organe de l'ONU débudent au plus vite. Notre délégation veut examiner ouvertement et de manière constructive l'ensemble des questions de désarmement.

Nous n'avons jamais eu l'intention de bloquer les travaux de la Première Commission et nous ne comptons pas le faire. Nous avons soulevé la question des visas uniquement parce que le fait de ne pas régler ce problème nous empêche de travailler et porte atteinte aux principes fondamentaux de l'ONU. Ainsi, je réitère que dès que des mesures véritables seront prises par Washington pour améliorer cette situation, avant tout en octroyant des visas aux experts des pays qui ne les ont pas encore reçus, nous serons disposés à appuyer activement la volonté de toutes les délégations, et nous exprimons de nouveau notre volonté de lancer les travaux de fond de la Commission.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Conformément à la position de la Fédération de Russie, l'Iran attend avec intérêt de poursuivre un dialogue constructif et pragmatique avec les autres États Membres de l'ONU afin de renforcer les travaux de la Première Commission. Je souhaite qu'il soit pris acte du fait que l'Iran attache une grande importance aux travaux de la Commission, qui est un des organes clefs du dispositif de désarmement international. L'Iran et les autres membres du groupe de pays ayant une position commune n'ont rien à redire à propos du programme de travail distribué sous votre direction, Monsieur le

Président. Pour nous, le problème n'est pas un désaccord bilatéral avec les États-Unis, même si l'intention des États-Unis de transposer ces problèmes bilatéraux dans l'arène multilatérale est claire.

Nous préférons adopter un programme de travail basé sur le consensus. Cependant, ce qui a perturbé son adoption est la politique des États-Unis visant à manipuler la représentation de plusieurs pays. À ce jour, les États-Unis n'ont rien fait pour régler ce problème, et cette inaction montre qu'ils veulent affaiblir le statut de la Première Commission. Cela pose une menace réelle qui met en péril le multilatéralisme. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit faire preuve d'une plus grande vigilance.

Les hauts responsables de l'ONU, notamment le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président de la Première Commission, ont un devoir particulier à cet égard. Nous comptons sur eux pour user de leur influence, comme le prévoient divers documents de l'ONU, notamment l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pour empêcher les États-Unis d'abuser davantage du privilège d'accueillir le Siège de l'Organisation. De fait, ce privilège ne va pas sans responsabilité.

Les États-Unis doivent répondre de leurs actes et renoncer à la politique inacceptable et illégale qui consiste à fouler aux pieds leur obligation de délivrer des visas en temps utile à tous les représentants dépêchés par leurs gouvernements respectifs pour représenter leurs pays dans les différents organes des Nations Unies. Dans le cas contraire, cela continuera de saper gravement le multilatéralisme. Néanmoins, ma délégation apprécie les efforts que déploie le Président de la Première Commission pour prendre contact avec le Président de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques et les autres départements compétents de l'ONU.

Je pense que le moment est maintenant venu de donner une chance aux autres options dont nous disposons pour régler le problème – la première étant de s'adresser directement au Secrétaire général, au nom de la Commission. Ma délégation propose que la séance soit ajournée et que vous, Monsieur le Président, acceptiez d'aborder la question avec le Secrétaire général avant de nous communiquer les conclusions arrêtées.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'oppose à la demande

d'ajournement de la séance. La Commission doit procéder à l'adoption d'un programme de travail, de préférence par consensus.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé que la séance soit ajournée, et le représentant des États-Unis d'Amérique s'y oppose.

Si la demande est fondée sur l'article 118 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, jusqu'à quand le représentant de la République islamique d'Iran souhaite-t-il demander une suspension?

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma demande est fondée sur l'article 118 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Nous pouvons attendre que vous, Monsieur le Président, ayez discuté directement de la question avec le Secrétaire général et que vous nous ayez fait part des conclusions de votre entretien. Je ne sais pas combien de temps cela prendra, mais je ne pense pas que cela prendra plus d'un jour. Nous pouvons ajourner la séance et attendre votre discussion avec le Secrétaire général avant de tenir la prochaine séance de la Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de donner lecture de l'article 118 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

« Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions en ce sens ne sont pas discutées, mais sont immédiatement mises aux voix. Le président peut limiter la durée de l'intervention de l'orateur qui propose la suspension ou l'ajournement de la séance. »

Le représentant de la République islamique d'Iran a proposé, conformément à l'article 118 du Règlement intérieur, que la séance soit ajournée. Puisque le représentant des États-Unis objecte à la motion présentée par le représentant de la République islamique d'Iran, je vais mettre aux voix la motion présentée par le représentant de la République islamique d'Iran tendant à ce que la séance soit ajournée.

**M. Yermakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais appuyer la proposition d'une interruption temporaire – et j'insiste sur le mot temporaire – des travaux de la séance, afin que la question puisse être soulevée directement auprès du Secrétaire général, à qui revient personnellement la responsabilité d'assurer un accès égal et sans entrave de toutes

les délégations aux événements organisés au Siège de l'ONU, lequel, par volonté autant que par hasard, se trouve sur le sol des États-Unis. La réaction de nos collègues des États-Unis, qui, de nouveau, ralentissent le règlement d'un problème organisationnel très sérieux qu'ils ont eux-mêmes créé, est déconcertante. Je souligne une nouvelle fois le comportement irresponsable de la partie américaine qui ne veut pas régler le problème. Il doit être résolu, et la proposition d'une interruption temporaire de notre séance est, à mon avis, tout à fait compréhensible et constructive. Nous devons trouver une solution à ce problème, qui a été créé par les États-Unis. Nous devons nous y employer, au lieu d'ignorer le problème, de le reporter à plus tard ou de l'étouffer. Il existe, et il faut le régler. Ce n'est pas si compliqué – il suffit de délivrer les visas. Il faut permettre à toutes les délégations d'accéder à l'Organisation, car elles ont été sélectionnées au niveau national pour y discuter des problèmes les plus importants liés à la sécurité internationale. Une fois que ce sera fait, nous pourrions reprendre rapidement notre travail.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 118 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous allons maintenant mettre aux voix la motion présentée par le représentant de la République islamique d'Iran tendant à l'ajournement de la séance.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Bélarus, Belize, Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Myanmar, Nicaragua, Niger, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Congo, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Malte, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldavie, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Zambie

*S'abstiennent :*

Algérie, Arabie Saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brunei Darussalam, Côte d'Ivoire, Chypre, Émirats arabes unis, Fidji, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Mali, Népal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen

*Par 78 voix contre 16, avec 31 abstentions, la proposition est rejetée.*

[Les délégations de la Colombie et de l'État plurinational de Bolivie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter contre.]

**M. De la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez afin de trouver une solution aux circonstances regrettables qui ont retardé le début des travaux de la Première Commission. J'ai tenu à prendre la parole pour exprimer les préoccupations du Mexique et pour souligner les conséquences que pourrait avoir sur l'ONU le fait de ne pas commencer les travaux de la Commission dans les temps. Accepter qu'une situation bloquée se prolonge, c'est faire preuve de complaisance face aux difficultés dont souffre déjà le mécanisme de désarmement, mis en place par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a donné pour mandat aux différentes instances le constituant de servir de plate-forme pour les discussions indispensables dans ce domaine thématique. Appliquer le règlement intérieur de la Conférence du désarmement à la Première Commission à New York ne serait pas une bonne chose.

Comme nous le savons tous, et tout particulièrement ceux qui sont venus de Genève pour participer aux travaux de la Première Commission, la règle du consensus est toujours souhaitable, mais ne doit pas être interprétée de façon erronée. C'est cela qui a conduit à la paralysie de la Conférence du désarmement. Je me demande si c'est bien ce que nous voulons, si c'est productif, si cela a un sens, si cela contribue au

renforcement du multilatéralisme, que nous défendons tant dans nos déclarations, ou si, au contraire, cela l'affaiblit. À cet égard, le Mexique estime que nous devons utiliser les outils de procédure que nous offre l'Assemblée générale, comme le vote qui vient d'avoir lieu, afin que le consensus reste certes une aspiration légitime à la coopération et au succès du multilatéralisme, mais pas un carcan dont on se servirait pour entraver d'importantes délibérations de fond à l'ONU et empêcher cette dernière de prendre des décisions importantes.

**M<sup>me</sup> Benítez Lima** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait expliquer son vote. Nous avons voté pour la proposition faite par les représentants de l'Iran et de la Russie de suspendre temporairement la séance dans le but de continuer à examiner différentes options pour parvenir à une solution négociée. C'est dans cet esprit que nous avons voté pour cette proposition. Nous voulons que les efforts se poursuivent jusqu'à ce que toutes les options aient été épuisées, afin de trouver une solution consensuelle. L'Uruguay souhaite que la Première Commission puisse mener ses travaux pendant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale et déplore que la Commission soit confrontée à une situation similaire à celle qu'a connue la Conférence du désarmement il y a quelques mois, car cela empêche les États Membres de concentrer leurs efforts et leur attention sur les questions de fond dont la Première Commission est saisie. Nous considérons que les travaux de la Commission doivent être menés sur la base d'un programme de travail et d'un ordre du jour adoptés par consensus et qu'une adoption par vote constitue un précédent indésirable qu'il convient d'éviter. L'Uruguay estime également que, pour que la Première Commission puisse mener ses travaux normalement, tous les membres des délégations doivent pouvoir participer pleinement à ses débats.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine comprend les difficultés auxquelles se heurtent certains pays en ce qui concerne l'octroi des visas et souhaite leur exprimer sa sympathie. Nous avons voté pour la proposition présentée par l'Iran et la Russie. La Chine est d'avis que les pays concernés doivent s'acquitter fidèlement des obligations que leur imposent l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies et la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, et veiller à ce que les représentants des autres pays puissent participer aux séances.

Outre la Russie et l'Iran, d'autres pays sont confrontés à des problèmes similaires, à des degrés divers, ce qui est préoccupant. Nous exhortons les pays concernés à prendre des mesures efficaces pour remédier comme il se doit à cette préoccupation. En attendant, nous espérons également que le Secrétariat continuera à travailler sur cette question afin qu'une solution soit trouvée.

**M. Castañeda Solares** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Premièrement, je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, pour vos bons offices et les efforts que vous déployez pour tenter de remédier à la situation regrettable dans laquelle nous nous trouvons.

Je voudrais exposer clairement nos préoccupations, qui sont similaires à celles exprimées par plusieurs délégations le jeudi 3 octobre (voir A/C.1/74/PV.1), durant la séance d'organisation de la Commission. Nous déplorons vivement que certaines délégations ne parviennent pas à obtenir de visas. Nous appelons le Comité des relations avec le pays hôte à trouver une solution à cette situation. Néanmoins, ma délégation tient à ce qu'il soit clair que notre intérêt fondamental est d'entamer les travaux de fond de la Commission, sans plus attendre, afin que nous puissions mener à bien les activités de la Commission et prendre en temps voulu des décisions en matière de désarmement dans cette enceinte multilatérale.

Les défis auxquels est confrontée l'humanité dans le domaine du désarmement sont évidemment très complexes. Néanmoins, la volonté politique nécessaire pour les régler est parfois presque non existante, et les quelques efforts déployés ne sont que des engagements verbaux répétés qui, très souvent, ne donnent aucun résultat tangible. Pire encore, il nous semble très étrange, alors que nous abordons certains problèmes qui sont certes importants mais ne sont pas des problèmes de fond, d'envisager de ne pas adopter le programme de travail pour nous permettre de démarrer les travaux de la Première Commission.

Nous estimons que le report ou l'annulation des travaux de la Première Commission, comme cela a été fait à la Conférence du désarmement, pour une simple question de procédure serait une erreur, car non seulement cela témoignerait d'un manque de volonté politique de poursuivre nos travaux, mais nous gaspillerions également les ressources déjà allouées pour les travaux de la Commission.

Nous vous remercions une fois de plus, Monsieur le Président, de vos bons offices et de la manière dont

vous dirigez la Commission. Nous ne doutons pas que nous pourrions très prochainement entamer le déroulement normal de nos travaux de fond.

**M. Kapambwe** (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, nous regrettons profondément la tournure des événements, qui nous a contraints à organiser un vote sur une question qui fait toujours l'objet d'un consensus. Les membres remarqueront que de nombreux représentants du Groupe des États d'Afrique n'ont pas participé au vote ou ont voté contre la motion d'ajournement de la séance.

Dans mon pays, nous avons un dicton – celui qui choisit de devenir un léopard ne peut ensuite refuser de revêtir sa robe tachetée. Nous estimons que les documents fondateurs de l'Organisation, notamment l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Charte des Nations Unies et la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, entre autres, sont des documents importants qui sont porteurs d'obligations que nous devons tous honorer. À cet égard, nous exhortons le pays hôte à examiner les problèmes portés à l'attention du Comité des relations avec le pays hôte, pas uniquement cette année, mais au cours des trois années précédentes.

Nous croyons comprendre que des recommandations appropriées sont formulées par le Comité des relations avec le pays hôte pour régler au mieux les questions dont nous sommes saisis. Malheureusement, le suivi nécessaire ne semble pas avoir été mis en place en ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations. Nous appelons le pays hôte à les appliquer. Le Groupe des États d'Afrique souhaite faire en sorte que les travaux de la Commission, et ceux de toutes les autres commissions, puissent aller de l'avant. Cette position n'est pas nécessairement incompatible avec celle de nos collègues qui ont soulevé des questions pertinentes concernant les restrictions dont ils font l'objet et dont nous savons et reconnaissons qu'elles sont contraires aux documents fondateurs de l'Organisation et aux principes de base du multilatéralisme.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous aurons l'occasion de vous féliciter plus tard, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau.

Les travaux de la Première Commission sont extrêmement importants. La Commission est responsable du désarmement et de la sécurité internationale.

Nous voulons que la Commission entame ses travaux mais nous sommes face à un dilemme. C'est parce que le pays hôte ne respecte pas l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. C'est un problème qui doit être réglé. Une solution durable doit être trouvée. Les sections 11 et 12 de l'Accord appellent à garantir l'accès des délégations des divers États Membres au Siège de l'ONU.

Il est regrettable que nous ayons démarré les travaux de la Commission par un vote sur des questions de procédure. Toutefois, nous sommes persuadés que vos talents, Monsieur le Président, nous permettront de régler le problème. Nous sommes d'accord avec les représentants de la Russie et de l'Iran. En tant que Président de la Commission, vous devez contacter le Secrétaire général directement parce qu'il est le garant de l'Accord de Siège entre l'ONU et le pays hôte.

Nous respectons les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, en contactant le Président de l'Assemblée générale et le Secrétariat. Toutefois, nous aimerions entendre l'avis du Secrétaire général lui-même pour déterminer la marche à suivre. Ce problème n'est pas nouveau; mon pays, la République arabe syrienne, tout comme d'autres pays, en est aussi victime.

Nous nous en remettons à votre sagesse, Monsieur le Président, et vous demandons de nous tenir informés des résultats de vos contacts avec le Secrétaire général, afin de déterminer les options disponibles pour nous permettre d'entamer nos travaux à la Commission. Comme l'a dit avec tant d'éloquence le représentant de la Fédération de Russie, nous ne sommes pas face à un problème insoluble. Il faut tout simplement laisser les délégations qui le souhaitent participer aux travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale. Comment comptez-vous procéder concernant les travaux de la Commission, Monsieur le Président?

**M. Pandey** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde a demandé la parole pour expliquer son vote sur la question à l'examen.

Nous attachons une grande importance à l'ouverture, le plus rapidement possible, des travaux de la Première Commission. Nous regrettons toutefois que le problème qui bloque jusqu'ici les travaux de la Commission n'ait pas pu être résolu par des consultations. Nous espérons sincèrement que, grâce à des consultations à tous les niveaux, la question sera bientôt réglée de manière satisfaisante pour tous les pays concernés.

**M. Mohd Nasir** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des actions entreprises jusqu'ici. Ma délégation suit de très près la discussion depuis la semaine dernière. Nous prenons note des préoccupations importantes soulevées par les délégations dans la salle. Nous préfererions assurément que les délégations concernées poursuivent des consultations étroites et que la question soit rapidement réglée. Comme l'a dit avec tant d'éloquence un orateur précédent, le résultat du vote qui a eu lieu indique clairement que les pays ont des positions différentes sur la question en raison de nombreuses considérations importantes. Certains d'entre nous ont peut-être été pris au dépourvu.

Comme cela a déjà été dit, ma délégation souhaite vivement que la Première Commission puisse commencer ses travaux de fond, compte tenu des défis pressants auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, sans parler de la présence de délégations dépêchées par les capitales du monde entier. Néanmoins, nous espérons vraiment que les délégations concernées poursuivront les consultations et que la question sera réglée.

**M. Tozik** (Biélorus) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous souhaiter plein succès dans la tâche difficile qui vous attend. Soyez assuré de l'entière coopération de la délégation biélorussienne.

Nous constatons à regret que la Commission a été contrainte de recourir à un vote sur la question du report temporaire de la séance d'organisation. Nous sommes conscients que ces questions ont toujours été réglées par consensus. Cela a toujours été la pratique de la Première Commission et, de fait, est au fondement des travaux des organes de l'Assemblée générale.

Les membres conviendront que, lorsque des États Membres de l'ONU font part de leurs préoccupations quant à l'organisation des travaux de la Commission, un vote n'est pas le meilleur moyen de régler les problèmes. Il n'y a pas qu'une délégation qui a exprimé ces inquiétudes. La question de l'accès des délégués aux séances de la Première Commission a été soulevée par les représentants de plusieurs États. Nous avons toujours préconisé une approche multilatérale, ancrée dans le consensus pour régler ces questions. En l'occurrence, il n'était pas logique de recourir à un vote tant que toutes les options susceptibles de mener à une solution n'avaient pas été explorées. Nous demandons une solution rapide au problème. Nous appelons à la poursuite des consultations entre les parties concernées et intéressées par

la question, afin de garantir que tous les représentants désignés par leurs États pour participer aux travaux de la Première Commission pourront pénétrer sans entrave sur le sol du pays hôte.

**M<sup>me</sup> Kortenieni** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Nous tenons à faire part de notre soutien et de notre respect, tant à vous, Monsieur le Président, qu'à vos collègues du Bureau.

Nous sommes déçus que, malgré les efforts de la présidence et du Bureau, nous en soyons arrivés au point où les questions de procédure, généralement adoptées par consensus, doivent être réglées par un vote. Le mécanisme de désarmement et de non-prolifération a un rôle crucial à jouer pour relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de sécurité mondiale. Ils doivent être traités dans le cadre du multilatéralisme, qui offre des possibilités de se réunir et d'œuvrer de manière constructive à davantage de transparence et de confiance.

Nous exhortons les États qui rencontrent des problèmes en matière de délivrance de visas à les soulever au Comité des relations avec le pays hôte. Notre mission, à la Première Commission, est axée sur le désarmement et la sécurité internationale, et ils méritent toute notre attention. Nous sommes donc d'avis que la Première Commission devrait formellement entamer ses travaux officiels, comme le prévoient les documents que vous, Monsieur le Président, et le Secrétariat avez présentés, notamment l'adoption du programme de travail et du calendrier de la Première Commission pour 2019. Nous aimerions que la Première Commission entame ses travaux aujourd'hui.

**M. Yeleukenov** (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Dans le vote sur la suspension temporaire de la séance d'aujourd'hui, nous avons été guidés par les mêmes raisons et motivations que les délégations uruguayenne et biélorussienne. Certains problèmes doivent être réglés et il faut du temps pour y parvenir. C'est pourquoi nous avons appuyé la motion d'ajournement de la séance. J'espère que nous trouverons une solution.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Martínez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Qu'il nous soit permis, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. C'est pour nous un honneur de voir un représentant de l'Amérique latine et des Caraïbes

présider les travaux de la Commission. Le Bureau et vous-même pouvez être assurés de notre appui et de notre coopération tout au long de la présente session.

Parmi les principes sur lesquels l'ONU repose figure celui de l'égalité souveraine des États, comme en dispose la Charte des Nations Unies.

Dans le plein exercice de ce droit, tous les États Membres de l'Organisation ont aussi le droit de décider comme bon leur semble de la composition de leurs délégations respectives.

Le Venezuela tient à exprimer sa vive préoccupation face aux obstacles et aux retards intervenus dans la délivrance de visas aux membres des délégations qui viennent de leurs capitales respectives pour participer aux travaux de la Commission. Nous considérons qu'il s'agit là d'un comportement contraire à l'esprit et aux objectifs du multilatéralisme, car cela empêche les délégations des pays de participer aux débats sur un pied d'égalité.

Les responsabilités confiées au pays hôte ne peuvent être instrumentalisées à des fins politiques pour entraver la participation de certaines délégations, au motif qu'une telle participation serait contraire à ses intérêts. Il est important de rappeler que l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies stipule que, quelles que soient les relations entre les Gouvernements des États Membres et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le pays hôte doit scrupuleusement respecter les dispositions de l'Accord.

En conclusion, le Venezuela a voté pour la suspension temporaire de la séance, car il estime qu'il est judicieux de donner aux acteurs concernés suffisamment de temps pour régler le problème par le biais de consultations, afin que le programme de travail soit adopté par consensus.

**M<sup>me</sup> Sánchez Rodríguez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions vous féliciter à nouveau, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Deuxièmement, nous vous remercions de tous les efforts que vous déployez pour trouver une solution à la question des retards et des refus d'octroi de visas.

Nous voudrions expliquer brièvement notre vote sur la proposition faite par la délégation de l'Iran et appuyée par la Fédération de Russie. La délégation cubaine a voté pour la suspension temporaire de la séance afin de trouver une solution consensuelle à

l'adoption du programme de travail et de l'ordre du jour de la Première Commission. Nous considérons qu'une solution consensuelle aurait été possible si nous avions suspendu temporairement la séance. Nous aurions préféré que la décision soit prise par consensus, ce qui est la pratique habituelle de la Commission. Nous regrettons qu'on ait dû recourir à un vote et qu'un délai suffisant n'ait pas été accordé pour apporter une véritable réponse aux délégations qui ont été privées du droit de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux travaux de la Première Commission.

Nous sommes profondément préoccupés par le non-respect répété par le pays hôte des obligations que lui imposent l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les sections 11, 12, 13 et 27 concernant la délivrance de visas et la facilitation de l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, et la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. Les États Membres concernés ont exprimé à maintes reprises dans les instances pertinentes leurs préoccupations concernant les retards et les refus d'octroi de visas par le pays hôte. À ce jour, aucune solution n'a été trouvée. Entraver de façon délibérée la capacité des États Membres d'être pleinement représentés aux réunions de l'ONU constitue un affront au multilatéralisme et un obstacle au fonctionnement complet et efficace de l'Organisation et de ses grandes commissions. Chaque État Membre a la prérogative exclusive de décider de façon souveraine de la composition de sa délégation officielle aux réunions de l'ONU. Les États-Unis doivent mettre un terme à leurs ingérences et cesser d'abuser de leurs prérogatives. Nous ne pouvons accepter que soit violé le droit légitime de tous les États Membres de l'ONU de participer sur un pied d'égalité et sans discrimination aux travaux de l'Organisation, y compris à la Première Commission et à ses organes subsidiaires.

Cuba rejette l'utilisation sélective et arbitraire de l'Accord avec le pays hôte par les États-Unis en vue d'entraver ou de limiter la participation de certaines délégations. Notre pays n'a aucunement changé sa position de principe sur les questions de désarmement et elle maintient son plein appui aux travaux de la Première Commission, qui est l'organe chargé d'examiner les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous souhaitons que ses travaux commencent le plus tôt possible. Preuve de son engagement, Cuba participera activement et de manière constructive aux travaux de la Première Commission. Nous exhortons toutes les autres délégations à faire de même.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de revenir à la liste des orateurs, j'aimerais réparer un oubli de ma part et saluer la présence parmi nous de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, qui assiste à notre séance avec beaucoup de patience.

**M. Baumann** (Suisse) : La Suisse s'est prononcée contre la suspension de la séance, car elle estime qu'il est important que la Première Commission puisse débiter ses travaux le plus rapidement possible. Dans ce sens, la Suisse soutient l'adoption du programme de travail, si possible par consensus. La Suisse a pris bonne note des préoccupations exprimées et appelle les délégations concernées à régler rapidement ce problème. Elle se réjouit de la coopération constructive de toutes les délégations dans le cadre des travaux de la Première Commission.

**M. Callis Giragossian** (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission, et de vous remercier ainsi que le Bureau des efforts déployés en vue de trouver une solution au problème auquel nous sommes confrontés ici.

Nous avons voté contre la suspension de la séance, car nous pensons que, outre l'examen du problème qui nous occupe, la Première Commission doit commencer ses travaux le plus rapidement possible. Nous déplorons la situation dans laquelle se trouvent les pays touchés, mais nous estimons que l'ONU, qui est fondée sur l'état de droit, dispose des mécanismes nécessaires pour examiner et régler de tels cas. Il n'appartient pas à la Première Commission ni au Bureau de trouver une solution à la question des visas. Il n'est pas bon non plus pour la santé de l'Organisation que les débats de fond soient retardés pour des raisons de procédure, aussi justifiées soient-elles. C'est pourquoi nous lançons un appel pour que la Première Commission puisse commencer ses travaux le plus rapidement possible et conformément au calendrier proposé.

**M. Yermakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à souligner que nous appuyons pleinement le souhait de tous les États d'entamer nos débats de fond le plus rapidement possible. C'est précisément pour cela que nous sommes tous ici. Nous comprenons tout à fait la volonté des États de sortir le plus rapidement possible de l'impasse créée par les États-Unis.

Nous avons entendu l'avis des représentants de plusieurs États, qui estiment que la question des visas devrait être examinée au sein du Comité des relations avec le pays hôte. Je tiens à signaler que cela fait des dizaines d'années que cette question est examinée au sein de ce comité et que la crise actuelle est précisément due au fait que, dans ce comité, les États-Unis ne cherchent pas à résoudre les problèmes qu'ils ont l'entière responsabilité de régler. Les États-Unis profitent du fait que leur mépris flagrant de leurs obligations est « contenu » par ce comité depuis des décennies sans qu'il leur soit nécessaire d'agir.

Je me tourne donc vers le Secrétariat et le Secrétaire général et je les prie d'examiner la manière dont sont abordées des questions extrêmement importantes. Comme nous pouvons le constater, ces problèmes empêchent la Première Commission d'entamer ses travaux de fond alors qu'elle est une des commissions les plus importantes, appelée à régler des questions de sécurité mondiale. Au lieu de cela, nous nous concentrons sur des questions d'organisation. Ne donnons pas l'illusion qu'à un moment, la question sera réglée au sein du Comité des relations avec le pays hôte parce que cela n'arrivera pas. Les États-Unis doivent tout simplement recommencer à respecter et honorer leurs obligations. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, qu'ils le disent précisément et clairement, et dans ce cas, nous pourrions déterminer quand et où nous réunir sans obstacles ni problèmes afin de relever les défis contemporains pressants.

**M. Sparber** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position du Liechtenstein sur le vote de procédure qui vient d'avoir lieu. Hier, le Liechtenstein a exprimé l'opinion que la Commission devrait entamer ses travaux sans retard et en utilisant ses ressources aussi efficacement que possible. Durant une période de tensions géopolitiques exacerbées, d'escalade verbale et militaire, la communauté internationale est en droit d'attendre de la Première Commission qu'elle soit pleinement fonctionnelle en tant qu'enceinte principale pour la politique multilatérale en matière de désarmement. C'est pourquoi le Liechtenstein est pour l'adoption rapide du programme de travail de la Première Commission, conformément à son appui général en faveur d'un multilatéralisme sans exclusive à l'ONU. Cela dit, le Liechtenstein prend très au sérieux les préoccupations concernant les pratiques liées à l'octroi de visas et les obligations du pays hôte, en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siècle de

l'Organisation des Nations Unies et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

La fréquence et la nature des discussions récentes à cet égard, qui ne se limitent pas aux activités de désarmement de l'ONU, illustrent une tendance inquiétante. Les obligations du pays hôte sont clairement reflétées dans l'Accord de Siège et les autres accords pertinents. La pleine mise en œuvre de ces obligations est essentielle pour permettre à l'ONU de fonctionner efficacement. Il est donc dans notre intérêt commun, et il relève de notre responsabilité commune, de régler les problèmes concernant le respect du droit international pertinent.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous avons été forcés d'évoquer cette question de procédure, indépendamment du résultat du vote. Il devrait être important pour toutes les délégations que chaque délégation à l'ONU puisse participer sur un pied d'égalité et jouir du même accès à tous les événements organisés au Siège de l'ONU. Comme l'a mentionné notre collègue russe, le Comité des relations avec le pays hôte ne parvient pas à régler cette question depuis plusieurs décennies. C'est parce que le pays hôte, les États-Unis d'Amérique, n'est pas réceptif.

Comme les membres peuvent le voir, je participe seul à la présente séance de la Commission. Notre collègue a fait une demande de visa mais sa demande n'a même pas été prise en compte. Il nous semble évident que les États-Unis ne veulent pas accueillir les diplomates iraniens ni les laisser participer à des événements à l'ONU. N'importe-t-il pas à la communauté internationale que tous les Membres soient traités de la même manière? C'est pourquoi nous voulions examiner d'autres options qui se présentent aux États Membres, conformément à la Charte des Nations Unies et à l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. C'est pour cela que je vous demande à nouveau, Monsieur le Président, de parler directement au Secrétaire général, de lui demander son opinion et d'intervenir pour trouver une solution à ce problème.

Enfin, je suis certain que toutes les délégations savent à quel point les travaux de la Commission sont importants pour nous. Nous avons été victimes d'attaques chimiques, perpétrées au moyen d'armes livrées à Saddam Hussein par les partisans de certains pays occidentaux, dont les États-Unis d'Amérique. Nous sommes très actifs dans toutes les enceintes internationales pour le désarmement. D'ailleurs, nous nous réjouissons à la

perspective de travailler de manière constructive pour entamer les travaux de fond de la Commission dans les plus brefs délais. Cependant, nos préoccupations doivent également être prises en compte. Nous comptons sur nos collègues pour prêter attention à cette question. Autrement, nous ne serons pas en mesure de contribuer réellement aux travaux de la Commission.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : La Commission a pris la décision de poursuivre l'examen de son programme de travail. Nous devons y apporter quelques modifications orales. Je prie les membres de permettre à la présidence de tenter un dernier effort pour que le programme de travail soit adopté par consensus. Nous allons suspendre la séance pendant 20 minutes, pendant que nous modifions le texte, qui sera ensuite présenté aux membres pour examen.

*La séance, suspendue à 11 h 40, est reprise à 12 h 20.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les membres pour leur patience. Nous nous sommes entretenus avec plusieurs membres pour tenter de parvenir à un accord, car il nous faut essayer de commencer les travaux de la Commission sur la base du consensus. Je crois que tout le monde est conscient que nous avons des problèmes qui doivent être réglés. Ces problèmes sont pertinents et doivent être dûment traités mais, dans le même temps, tout le monde reconnaît l'importance des questions dont la Commission est saisie.

Comme je l'ai dit, j'ai parlé avec de nombreux représentants. La présidence voudrait faire une proposition à la Commission. Tout d'abord, je ne pense pas qu'adopter le programme de travail en le mettant aux voix soit la bonne manière de commencer nos travaux. Dans le même temps, plusieurs délégations ont demandé que la question des visas soit soulevée à la Commission. Nous avons trouvé un moyen qui nous permettrait d'aller de l'avant. La présidence propose que la Commission procède à l'adoption de la section de notre programme de travail concernant le débat général. Une fois le débat général terminé, nous pourrions revenir sur les diverses questions qui ont été soulevées par plusieurs délégations, puis la Commission décidera de ce qu'il adviendra de la suite de notre programme de travail. Je pense que cette proposition nous permettra de commencer à travailler, sans négliger les questions qui ont été soulevées par certaines délégations.

Le Président de l'Assemblée générale a exprimé son intérêt à participer à la séance d'ouverture du débat général de la Commission. Il suit de près la question. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement

a eu la gentillesse de se joindre à nous pendant que nous délibérons sur les questions d'organisation. Il est presque 12 h 30. La présidence suggère que nous entamions le débat général jeudi 10 octobre à 10 heures précises. Voilà la proposition dont j'ai fait part à plusieurs chefs de délégation.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder au débat général, tel qu'évoqué dans le document A/C.1/74/CRP.1/Rev.1, à partir du jeudi 10 octobre et jusqu'au mercredi 16 octobre?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier toutes les délégations pour leur mobilisation constructive sur la question. Je sais que ce fut difficile mais, au moins, nous sommes en mesure de commencer nos travaux. Nous allons faire rapport au Président de l'Assemblée générale et à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et prendre les dispositions voulues pour pouvoir ouvrir le débat général jeudi à 10 heures précises.

Nous poursuivrons nos échanges avec les autorités compétentes de l'Organisation. Comme je l'ai dit, le Président de l'Assemblée générale est bien conscient de ce qui se passe. Nous allons également contacter le Secrétaire général et poursuivre nos efforts pour régler le problème.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous apprécions grandement le leadership et l'habileté dont vous avez fait preuve, Monsieur le Président, pour gérer la regrettable situation qui s'est fait jour à la Commission, et qui empêche le début de sa session annuelle régulière. Vous avez déployé des efforts sincères pour éviter d'avoir à recourir au vote, efforts qui sont très appréciés par ma délégation. Nous accordons une grande importance aux mécanismes des Nations Unies pour le désarmement, dont la Commission fait partie intégrante, et appuyons pleinement tous les efforts visant à travailler sur la base du consensus.

Nous sommes très préoccupés par les problèmes qu'ont évoqués certains États Membres concernant la délivrance de visas à leurs représentants officiels par le pays hôte. Empêcher des représentants officiels de participer aux séances organisées au Siège de l'ONU n'est pas une pratique acceptable et cela doit être évité à tout prix. Il s'agit d'une question qui doit être résolue immédiatement par les voies et organes appropriés, et que l'on ne doit pas laisser avoir d'incidence négative sur la Commission. Si nous comprenons parfaitement la consternation que suscite la pratique regrettable qui consiste à refuser d'accorder un visa à des représentants officiels, nous estimons qu'elle ne doit pas entraver la routine et le bon déroulement des travaux de la Commission.

Notre vote contre la motion de procédure visant l'ajournement de la séance, présentée plus tôt, ne doit en aucun cas être interprété comme une approbation de la pratique consistant à ne pas respecter les obligations découlant de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Notre vote symbolisait notre appui à l'ouverture des travaux de la Commission. Comme vous, Monsieur le Président, nous encourageons toutes les parties concernées à poursuivre en parallèle les efforts visant à régler dès que possible et de manière mutuellement satisfaisante les questions problématiques, et à ne pas permettre qu'une telle situation se reproduise à l'avenir, que ce soit à la Première Commission ou dans d'autres organes relevant des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement.

Nous nous réjouissons à la perspective que la Commission, conformément au plan que vous avez exposé, Monsieur le Président, tiende, au cours des cinq prochaines semaines, une session productive sous votre direction compétente. Vous pouvez compter sur notre plein appui et sur notre engagement constructif.

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et à votre sagesse, vous saurez guider nos travaux au cours des prochaines semaines de manière très professionnelle et très efficace.

L'Égypte accorde une grande importance à l'action de l'ONU, en particulier à celle de la Première Commission. Elle est le principal organe des Nations Unies chargé des questions de désarmement et de sécurité internationale, une des fonctions au cœur de l'ONU, et la raison d'être de l'Organisation. Nous tenons à rappeler que la toute première résolution de l'Assemblée générale, adoptée en 1947 (résolution I (I)), concernait le désarmement. Pour rappel, les derniers faits nouveaux sur le plan géopolitique au niveau mondial rendent ce travail d'autant plus pertinent et urgent.

L'Égypte, à titre national, et aux côtés d'autres partenaires et groupes géographiques et politiques animés des mêmes idées, dépose et coparraine plus de 25 résolutions importantes à la Commission chaque année. Notre vote d'aujourd'hui sur l'ajournement de la session ne saurait en aucun cas être interprété comme indiquant que nous ne comprenons pas pleinement les importantes préoccupations exprimées par plusieurs délégations au regard de leur incapacité d'obtenir des visas d'entrée pour leurs représentants. Au contraire, nous demandons instamment que l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique

relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies soit pleinement et fidèlement mis en œuvre et que les problèmes sous-tendant cette importante question soient réglés par les voies appropriées. Néanmoins, nous avons le devoir d'empêcher une paralysie totale au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et d'appuyer l'adoption en temps voulu du programme de travail, que nous jugeons équilibré et complet.

Nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous avez proposé, Monsieur le Président, pour essayer d'avancer, en gardant à l'esprit que nous avons le devoir d'assurer à nos capitales que la Commission sera en mesure d'examiner et d'adopter en temps voulu les projets de résolution dont elle est saisie dans le cadre

de la session officielle. Sur cette base, nous acceptons la solution de compromis que vous avez proposée et sommes disposés à aller de l'avant sous votre direction.

**M<sup>me</sup> Quintero Correa** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous espérons que nous pourrons rapidement commencer les travaux de la Première Commission et que nos efforts seront couronnés de succès.

**M. León Peñaranda** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés afin que les travaux de la Commission puissent aller de l'avant.

*La séance est levée à 12 h 35.*